



Communiqué de presse – 5 octobre 2020

Les associations de collectivités locales soutiennent la mobilisation des acteurs du logement des étudiants pour toujours mieux loger les étudiants

Le logement des étudiants est au cœur des préoccupations des politiques jeunesse et de l'habitat des collectivités. Un accueil de qualité favorise la réussite des étudiants, c'est un enjeu central pour l'attractivité étudiante des territoires. C'est dans cette logique que le réseau des collectivités Enseignement Supérieur Recherche, composé de l'Association des villes universitaires de France (AVUF), l'Assemblée des communautés de France (AdCF), France urbaine, le Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) et Villes de France a décidé depuis 2017 d'accompagner les territoires sur la question du logement étudiant.

A l'occasion de la signature du « **protocole pour la mobilisation de l'ensemble des acteurs en faveur du logement des étudiants et des jeunes** », le réseau souhaite appuyer la coopération entre les universités, Crous et bailleurs sociaux et réaffirmer que la réussite de ce protocole est conditionnée à :

- La mise en place d'un dialogue et d'une gouvernance locale impliquant l'intercommunalité, autorité organisatrice de l'habitat sur son territoire.
- La connaissance de l'offre et de la demande au travers de dispositifs d'observation comme les OTLE et l'inscription des analyses qui en sont issues dans les documents de planification PLH, PLUi-H. Au-delà d'une approche quantitative des besoins de logement étudiant et de l'offre existante ou en projet, les observatoires permettent une approche qualitative favorable au développement de processus de production innovants (article 2.3), ainsi qu'à l'élargissement des réponses proposées aux besoins des jeunes et des étudiants (article 2.4).
- Une réflexion sur l'offre adaptée aux publics spécifiques et sur la qualité et diversité de l'offre. La colocation, les logements contre services, le logement intergénérationnel...doivent pouvoir être expérimentés dans les territoires.
- Un travail national sur les montages financiers des futures résidences afin d'avoir dans certains secteurs des « prix de sortie » très sociaux pour les étudiants, mais également avoir des résidences mutables dans le temps en fonction de l'évolution des besoins. Les territoires ont une diversité de publics à loger, ils doivent donc pouvoir accompagner l'évolution des populations et proposer des offres diversifiées.
- Au travers des outils pour diminuer les coûts du foncier et donc de la construction, une réflexion et peut-être une expérimentation sur la construction de logement étudiant dans le cadre d'Office foncier solidaire est à mettre en place.
- Dans le cadre du plan de relance, une réflexion sur la qualité des logements à destination des étudiants afin de leur proposer des espaces innovants avec des charges contenues.
- La prise en compte des besoins de logement étudiant dans les pôles d'enseignement supérieur de proximité, et plus particulièrement dans les centres anciens des villes moyennes.

Le réseau invite donc les collectivités locales et agences d'urbanisme qu'elles fédèrent, à décliner ce protocole sur les territoires par une *coopération étroite et volontariste* (article 1 du protocole) dans la perspective de résultats opérationnels pour la production de nouvelles résidences étudiantes dans les agglomérations les plus tendues. Il accompagnera également les territoires qui répondront à l'Appel à

Manifestation d'Intérêt lancé ce jour et qui se clôturera le 7 décembre prochain pour rejoindre le réseau des OTLE.

Les communes et les intercommunalités membres de l'AdCF, AVUF, France Urbaine ou Villes de France, dont certaines ont déjà engagé des dynamiques ambitieuses pour la construction de résidences sociales pour étudiants, seront toutes destinataires d'un exemplaire du protocole, accompagné des 2 guides « logement étudiant : observer pour décider ».

Contacts presse

AdCF Sandrine Guirado, 06 86 79 42 92

Fnau Karine Hurel, 06 60 82 80 62, hurel@fnau.org

AVUF François Rio, 06 80 24 27 14

France urbaine Benoit Cormier 06 40 86 45 38,

Villes de France Bastien Régnier 06 45 50 45 44